

Le 30 mai 2024

Billet d'humeur de la Fédération CFTC des Agents de l'Etat

Métamorphose

Quand on veut abattre son chien, on dit qu'il a la rage. Quand on veut détruire la Fonction Publique, on commence par dire que les fonctionnaires sont trop nombreux et coûtent trop cher à la collectivité. Nous disons détruire, mais c'est exagéré, nous devrions dire détricoter. La finalité est la même mais le mode d'action est différent : la destruction est violente et souvent massive, le détricotage est plutôt lent et progressif. **Il s'agit en fait d'un lent démantèlement.**

La **rupture conventionnelle** proposée aux fonctionnaires était un début. N'étant pas assez efficace, avec un nombre de départs volontaires insuffisants, il faudrait désormais **faciliter leur licenciement**, dernière annonce en date du ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques. La CFTC craignait en janvier qu'aucun ministre ne soit nommé, mais au final quelle différence ? ... **Il se dit qu'il y a trop de fonctionnaires, mais dans le même temps on n'arrive plus à recruter... Allez comprendre !** Les concours ne trouvant plus preneurs, on ouvre les vannes de la **précarisation** : stagiaires, auxiliaires, apprentis, contractuels et dernièrement on a appris que même certains douaniers en uniforme et armés seraient recrutés sans concours à l'identique de ce qui arrive aux professeurs, aux personnels pénitentiaires, exemples non exhaustifs malheureusement. C'est un symbole auquel on touche ici car ces futurs agents douaniers seront titularisés au bout d'un an et travailleront auprès de collègues qui ont dû réussir un concours et suivre une formation initiale de 6 mois. **Différences de recrutement, de gestion, de carrière, de rémunération, de quoi effriter jour après jour les fondements mêmes de la Fonction Publique ⁽¹⁾ et nourrir des antagonismes que la CFTC déplore.**

'Il n'y a pas de tabou' nous dit le ministre, et en effet.

Bientôt le classement des emplois en catégorie A, B et C disparaîtra. Ce sera l'objet de la future loi qui sera adoptée, n'en doutons pas, à l'automne, en l'absence de réelles négociations. On prépare dès maintenant les esprits. Il serait question d'y étendre la **rémunération au mérite** et d'y insérer une **Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)**, comme dans le privé, sauf que, compte tenu de l'état de nos finances, **la prochaine NAO aurait sûrement lieu en 2027, année d'élection présidentielle, comme par hasard. Bref, en attendant, on négociera chaque année des queues de**

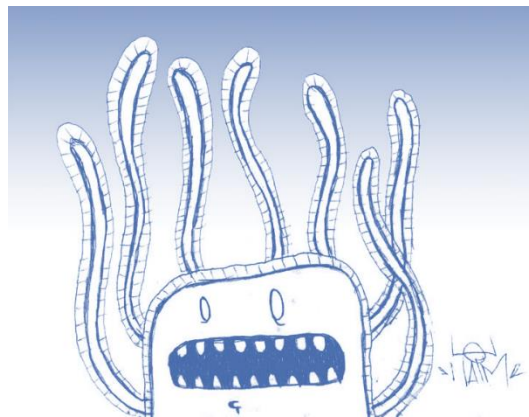
cerise pour tout le monde et quelques miettes pour les agents les plus appréciés (pour leur mérite ou pour toute autre raison).

Il est donc hors de question, vous l'avez compris, de supprimer le statut de la Fonction Publique. On va simplement le détricoter avant de l'enterrer.

Car ce statut ne garantirait plus la probité des agents, au point qu'il faille effectuer de multiples rappels de déontologie alors même que la corruption est tout à fait minime dans la Fonction Publique. On dira que le statut des fonctionnaires ne se justifie plus⁽¹⁾ ; petit à petit l'idée fait son chemin dans l'opinion et lorsque les fonctionnaires manifesteront contre cette réforme, ils seront ces privilégiés tout désignés à la vindicte publique. La boucle sera ainsi bouclée.

Après une première loi de transformation en 2019, suivie de cette seconde loi de transformation finira par complètement métamorphoser la Fonction Publique. On ne peut pas dire pour autant que celle-ci se porte mieux depuis la première loi, qu'elle attire les talents, motive ses agents en affichant des perspectives de carrière éblouissantes, bien au contraire. **A force de suppression de personnels, de désinvestissement et de stagnation des salaires depuis près de 25 ans, on a simplement démantelé l'existant.**

Si on rajoute le télétravail et la semaine en quatre jours, on perd toute lisibilité. **Notre Fonction publique s'est ainsi transformée en un patchwork de statuts, de parcours et de rémunérations incompréhensibles, créant pour les agents, quel que soit leur statut, des frustrations, des injustices, des inégalités de traitement, un sentiment de désintérêt de la part de leur employeur pour les parcours qu'ils ont réalisés et pour leur engagement, mettant à mal l'esprit d'appartenance.**



La prochaine loi continuera ainsi de vider de son sens notre Fonction publique - sur laquelle nombre de nos concitoyens comptent tant et qui a grandement contribué à la force de notre pays et aux valeurs mêmes qui la fondent, et en premier lieu compromettra sa raison d'être, le sens du service public.⁽¹⁾

(1) : **Un peu d'histoire** : La loi du 19 octobre 1946, qui a instauré le premier statut général des fonctionnaires en France, visait principalement à créer une **administration publique capable de résister aux pressions politiques et de garantir la stabilité et l'impartialité des agents publics**. Inspirée par le programme du Conseil national de la Résistance, cette loi avait pour objectif de former **une administration dédiée au service du peuple, assurant ainsi la neutralité et la loyauté des fonctionnaires envers l'État**. En offrant des protections contre l'arbitraire et en sécurisant les conditions d'emploi, **la loi garantissait l'indépendance des fonctionnaires, leur permettant de travailler sans crainte de représailles**. Cette indépendance était cruciale pour maintenir **une administration efficace, compétente et dévouée à l'intérêt général, incarnant ainsi le sens du service public au cœur de leur mission**. En améliorant les conditions de travail, la loi cherchait à attirer et à maintenir une main-d'œuvre de qualité au service de la nation.